

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 686

présenté par

Mme Dubré-Chirat, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'obligation faite au médecin d'informer la patiente qu'il lui est interdit d'établir un certificat de virginité.